Information des organisations syndicales du Cnam

Le jeudi 23 octobre 2025, les organisations syndicales CGT FERC sup, SUD-Education, SGEN-CFDT, SNPTES, AD-CFE-CGC, SNESUP-FSU et la direction du Cnam ont signé un protocole sur la mise en œuvre de la convergence indemnitaire des personnels BIATSS.

Le montant de l'IFSE va évoluer pour les personnels titulaires, pour les personnels contractuels, c'est le traitement brut qui évoluera.

En complément, le grade par corps est aussi pris en compte pour le niveau de l'IFSE (chaque changement de grade entrainera une augmentation du montant de l'IFSE)
Ci-dessous, un exemple, de la déclinaison de ce premier accord :

Catégorie	Corps au grade le plus bas	Plancher IFSE à ce jour	Plancher IFSE à partir du 1er janvier 2026	Plancher IFSE à partir du 1er janvier 2027
C	ADT / MAG	280 €	337 €	337 €
B	TECH / SAENES / BIB	310 €	380 €	433 €
A	ASI	390 €	461 €	522 €
	IGE / AAE / BIB	490 €	573 €	625 €
	IGR (sans encadrement)	490 €	778 €	942 €
	Conservateur BIB chef	490 €	830 €	869 €
	IGR (postes de direction)	757 €	778 €	942 €

Concernant la prise en compte de la rétroactivité négociée par les syndicats, voici deux exemples :

Pour les catégories C, celle-ci est au 1er janvier 2025 :
Un versement de 684 € sur la paye de décembre (57 € par mois pour toute~~s~~ l'année 2025).

Pour les catégories B et A, celle-ci est au 1er septembre 2025 :
Pour un agent de catégorie B TECH (CN), un versement de 280 € sur la paye de décembre (70 € par mois pour la période de septembre à décembre 2025).

Les organisations syndicales veilleront à une meilleure prise en compte des niveaux d'expertises, d'encadrement ainsi qu'à la reconnaissance des métiers sous tensions pour la suite du travail.

Les organisations syndicales SNPTES, SGEN-CFDT, SUD-Education, CGT FERC sup, AD-CFE-CGC, SNESUP-FSU